SUD-SVMEP

RESOLUTION ADOPTEE LORS DE L'AG CANTONALE DES MAITRES.SES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, MEP I&II, ET DES ENSEIGNANT.E.S SOLIDAIRES DU 6 FEVRIER 2020

LES MEP I et II

réuni.e.s en assemblée générale ce jeudi 6 février ont débattu et adopte la résolution suivante :

Considérant l'inégalité de classification et l'inégalité salariale existant au sein même du corps professoral enseignant dans les écoles professionnelles ;

Considérant la non-entrée en matière du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), le 3 février 2020, à propos de la demande d'un cliquet pour toutes et tous les MEP I et II aux mêmes conditions que les enseignant.e.s de culture générale dans le secteur professionnel et les maître.sse.s de gymnase;

Considérant que cette demande de valorisation salariale, communiquée à l'employeur par une pétition au mois d'octobre 2019, forte de 800 signatures de collègues de l'enseignement professionnel, visait à réduire l'inégalité de traitement et salariale et par là-même à réduire une injustice historique datant de l'introduction de l'actuel système salarial et de classification,

Considérant l'annonce par le DFJC d'une démarche de la DCERH, sans cadre et sans échéance, engageant l'employeur pour l'actuelle classe 10 mais avec des retombées salariales qui seraient extrêmement limitées ;

Considérant le refus du DFJC de prendre en considération quelque amélioration que ce soit de la situation des enseignant.e.s en classe 11, dont la reconnaissance des titres et le statut sont menacés;

Considérant que l'employeur poursuit délibérément une politique de division entre les divers collectifs enseignants MEP, cherchant à rompre l'unité dans la mobilisation et à promouvoir des conflits internes destinés à rendre notre lutte difficile, voire impossible.

SUD-SVMEP

L'assemblée décide et donne en ce sens mandat à la délégation aux négociations et au comité du SVMEP :

- 1. d'exiger de la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) l'ouverture immédiate de négociations portant sur le cliquet pour tou.te.s les MEP et sur la situation générale de classification et de traitement des MEP 10 et 11,
- 2. d'organiser les mesures de lutte et de mobilisation pour exercer sur la DCERH les mesures de pression nécessaires pour que nos revendications soient entendues et aboutissent,
- 3. de mettre sur pied une manifestation dans les meilleurs délais afin de démontrer notre détermination au DFJC et à la DCERH,
- 4. d'appeler tou.te.s les collègues MEP I et II et enseignant.e.s solidaires à se rendre à cette manifestation,
- 5. de décider, dans la présente assemblée et lors de nouvelles rencontres du personnel concerné, de mesures de mobilisation dérivant de la saisie de l'organse de conciliation et d'arbitrage faisant reconnaître la situation de conflit provoquée par l'attitude de l'employeur,
- 6. de mener les négociations pour obtenir le cliquet pour les MEP I et II, ainsi que l'amélioration et un traitement égalitaire des MEP I et II au sein de notre ordre d'enseignement professionnel, dans le cadre du secondaire post-obligatoire.

Lausanne, le 6 février 2020